



联合国
粮食及
农业组织

Food and Agriculture
Organization of the
United Nations

Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная организация
Объединенных Наций

Organización de las
Naciones Unidas para la
Alimentación y la Agricultura

منظمة
الغذية والزراعة
للأمم المتحدة

F

CONFÉRENCE

Quarante et unième session

Rome, 22-29 juin 2019

Plan à moyen terme 2018-2021 (Révisé) et Programme de travail et budget 2020-2021 (projet de résolution)

Le présent document: I) contient un extrait du rapport de la cent soixante et unième session du Conseil, en ce qui concerne le Plan à moyen terme 2018-2021 (révisé) et le Programme de travail et budget 2020-2021; et II) reprend les indications données par le Conseil au sujet de la manière dont doit être lu l'alinéa iii) du paragraphe 207 du document C 2019/3 – Plan à moyen terme 2018-2021 (révisé) et le Programme de travail et budget 2020-2021.

I. Extrait du rapport de la cent soixante et unième session du Conseil (8-12 avril 2019)

Plan à moyen terme 2018-2021 (révisé) et Programme de travail et budget 2020-2021¹

6. Le Conseil a examiné le Plan à moyen terme 2018-2021 (révisé) et le Programme de travail et budget 2020-2021 (PMT/PTB) et a souscrit aux recommandations émanant du Comité du Programme, du Comité financier et de leur Réunion conjointe.

7. Le Conseil a salué les efforts déployés par la FAO et par le Directeur général pour maintenir le budget ordinaire inchangé en valeur nominale pendant la durée du mandat de ce dernier et pour accroître les contributions volontaires en vue de faciliter la réalisation des objectifs stratégiques et la mise en œuvre du Programme de travail intégré, efforts qui témoignent de la confiance des Membres dans le rôle de chef de file et dans les activités de l'Organisation.

8. Le Conseil s'est félicité de l'élaboration du PTB 2020-2021, dans lequel le niveau des contributions ordinaires et le montant net des crédits ouverts n'ont pas varié par rapport à 2018-2019.

9. Le Conseil a loué les efforts déployés par le Directeur général qui ont permis de réaliser des gains d'efficacité d'une valeur supérieure à 150 millions d'USD depuis le début de son mandat, sans compter que d'autres gains d'efficacité, d'un montant de 27,8 millions d'USD, devraient être réalisés pendant l'exercice 2020-2021.

10. S'agissant des propositions visant à améliorer la situation financière, les liquidités et les réserves de la FAO, le Conseil a reporté aux exercices biennaux ultérieurs le réapprovisionnement du Fonds de roulement et le financement supplémentaire des obligations liées à l'assurance-maladie après cessation de service.

¹ C 2019/3; C 2019/3 Web Annex 11; CL 161/3 par. 4-5; CL 161/4 par. 20-23; CL 161/5 par. 3-4; CL 161/PV/1; CL 161/PV/2; CL 161/PV/3; CL 161/PV/4; CL 161/PV/5; CL 161/PV/8.

Le code QR peut être utilisé pour télécharger le présent document. Cette initiative de la FAO vise à instaurer des méthodes de travail et des modes de communication plus respectueux de l'environnement. Les autres documents de la FAO peuvent être consultés à l'adresse www.fao.org.



C 2019

11. S'agissant de la teneur des propositions qui sont faites dans le PMT/PTB, le Conseil:
- a) a noté que les tendances, les défis et les faits nouveaux exposés dans le Plan à moyen terme 2018-2021 donnaient une base solide au cadre de résultats et aux programmes associés aux objectifs stratégiques de la FAO, dont il s'est félicité de l'harmonisation avec le Programme 2030 pour le développement durable; et que le Programme de travail et budget de la FAO devait refléter son rôle central dans l'appui apporté aux États Membres en vue de la réalisation de l'ODD 2;
 - b) a approuvé les priorités, les domaines d'activité à mettre en retrait et les allocations de ressources relatifs aux objectifs stratégiques et à l'objectif 6, y compris les ressources supplémentaires qui seraient consacrées à la contribution de la FAO au système des coordonnateurs résidents des Nations Unies, aux approches agricoles novatrices et durables, à la lutte contre toutes les formes de malnutrition et à la défense de systèmes alimentaires durables intégrant l'enjeu nutritionnel, en particulier au niveau des pays, et à la séparation des fonctions de chargé des questions d'éthique et de médiateur;
 - c) a insisté sur la nécessité d'envisager toutes les approches de l'agriculture durable et des systèmes alimentaires dans la préparation du programme de travail de l'Organisation;
 - d) a souligné qu'il fallait tenir compte des priorités de tous les pays, y compris des pays à revenu intermédiaire et à revenu intermédiaire de la tranche supérieure;
 - e) a demandé en outre que la FAO augmente, dans le cadre du PTB 2020-2021, les financements consacrés aux domaines suivants, grâce à des gains d'efficacité et à des économies sans que cela n'ait d'effet négatif sur l'exécution du programme de travail établi, ou, si nécessaire et dans la mesure du possible, en prenant sur les domaines techniques mis en retrait: i) activités de l'Organisation relatives à la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV) et au programme d'avis scientifiques de la FAO et de l'OMS et ii) prise en compte systématique de la biodiversité au sein de l'Organisation;
 - f) a réaffirmé l'importance des ouvertures de crédits au titre du PCT du point de vue de la concrétisation des objectifs de développement durable et s'est réjoui du fait que ces crédits représentaient 14 pour cent du montant net des crédits budgétaires ouverts, tout en prenant note de la résolution 9/89² de la Conférence ainsi que de la recommandation formulée par la Conférence à sa trente-neuvième session³;
 - g) a demandé un examen complet du suivi et de l'évaluation de la mise en œuvre du PCT au cours du prochain exercice biennal;
 - h) a recommandé que la FAO continue à renforcer et à développer les indicateurs et les cibles relatifs aux produits associés aux objectifs stratégiques;
 - i) a demandé au Secrétariat de suivre avec attention les hausses de coûts prévues, y compris celles associées à la rémunération du personnel déterminées par l'inflation, et de fournir aux Membres des informations actualisées à l'aide des mécanismes prévus à cet effet;
 - j) a déclaré attendre avec intérêt de recevoir, à sa session de décembre 2019, des informations détaillées sur l'utilisation, au cours des trois exercices biennaux précédents, des contributions volontaires aux fins de la mise en œuvre du programme de travail, par composante programmatique et par zone géographique;
 - k) a pris acte du fait que les ajustements apportés aux allocations de ressources et aux cadres de résultats découlant des décisions et des indications des organes directeurs seraient présentés dans le document sur les ajustements à apporter au PTB 2020-2021, qui serait examiné par le Conseil en décembre 2019;
 - l) dans le cadre des futurs ajustements: le Conseil a insisté sur l'importance que revêt le multilinguisme à la FAO et a souligné qu'il était important de préserver l'intégrité des capacités des services de traitement linguistique dans le PTB 2020-2021;

² C 1989/REP, résolution 9/89 (<http://www.fao.org/3/x5588E/x5588e09.htm#Resolution9> [en anglais]).

³ C 2015/REP, paragraphe 71, alinéa d (<http://www.fao.org/3/a-mo153f.pdf>).

- m) tout en se félicitant des contributions de l'Organisation à la pérennisation de la paix, dans le cadre de ses activités dans les situations de conflit ou d'après-conflit et conformément à son mandat, le Conseil a demandé que l'on n'emploie pas l'expression «consolidation de la paix», afin d'éviter toute confusion avec le rôle et le mandat d'autres organisations du système des Nations Unies.

12. En ce qui concerne le montant du budget de l'exercice 2020-2021, le Conseil:

- a) s'est félicité que des gains d'efficacité et des économies aient été trouvés, en vue de réaffecter 29,9 millions d'USD pour couvrir des augmentations de dépenses et des domaines de priorité sans qu'il en résulte d'incidences sur l'exécution du programme de travail;
- b) a encouragé les membres à continuer de verser des contributions volontaires pour assurer un financement durable du programme de travail et budget intégré;
- c) a encouragé le Secrétariat à continuer d'assurer un suivi étroit afin de trouver de nouvelles possibilités d'économies et de gains d'efficacité et de faire rapport à ce sujet;
- d) a approuvé le budget pour un montant de 1 005,6 millions USD, au taux de change de 1 EUR = 1,22 USD, et a recommandé à la Conférence d'approuver le projet de résolution;
- e) a souligné qu'il importait de travailler sur la question de la résistance aux antimicrobiens afin de contribuer à la réalisation des Objectifs de développement durable du Programme 2030 et a insisté sur la nécessité de poursuivre les travaux dans ce domaine et de maintenir à leur niveau actuel les ressources consacrées à la résistance aux antimicrobiens dans le secteur agricole dans toutes les régions;
- f) a demandé au Secrétariat d'utiliser dans leur totalité les crédits ouverts au titre du Programme de coopération technique.

13. Le Conseil a insisté sur le fait que l'on devait utiliser une terminologie convenue, en particulier technique, dans l'élaboration des documents relatifs aux programmes; et que le Programme de travail et budget devait donc employer la terminologie acceptée, s'appuyer sur une base scientifique solide et donner des références qui renvoient à des sources fiables.

Projet de résolution de la Conférence

Ouvertures de crédits budgétaires 2020-2021

LA CONFÉRENCE

Ayant examiné le Programme de travail et budget présenté par le Directeur général;

Ayant examiné l'ouverture de crédits nette, d'un montant total de 1 005 635 000 USD, proposée pour l'exercice budgétaire 2020-2021 au taux de change de 2018-2019 de 1 EUR = 1,22 USD, ce qui suppose des dépenses de 546 399 000 USD et de 376 423 000 EUR;

Ayant considéré que l'ouverture de crédits nette proposée ci-dessus équivaut à 1 005 635 000 USD au taux de change de 1 EUR = 1,22 USD établi pour le budget 2020-2021 après conversion de la part en EUR;

1. **Approuve** le Programme de travail proposé par le Directeur général pour 2020-2021 comme suit:

a) Des crédits budgétaires sont ouverts au taux de change de 1 EUR = 1,22 USD comme suit:

	USD
Chapitre 1: Contribuer à l'élimination de la faim de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition	85 470 000
Chapitre 2: Rendre l'agriculture, les forêts et les pêches plus productives et plus durables	199 885 000
Chapitre 3: Réduire la pauvreté rurale	67 286 000
Chapitre 4: Œuvrer à des systèmes agricoles et alimentaires plus inclusifs et plus efficaces	107 963 000
Chapitre 5: Améliorer la résilience des moyens d'existence face à des menaces ou en situation de crise	54 590 000
Chapitre 6: Qualité technique, statistiques et thèmes transversaux (changement climatique, parité hommes-femmes, gouvernance, nutrition)	69 245 000
Chapitre 7: Programme de coopération technique	140 788 000
Chapitre 8: Activités de diffusion	74 507 000
Chapitre 9: Technologies de l'information	36 687 000
Chapitre 10: Gouvernance, surveillance et direction de la FAO	64 095 000
Chapitre 11: Administration efficiente et efficace	65 206 000
Chapitre 12: Imprévus	600 000
Chapitre 13: Dépenses d'équipement	16 892 000
Chapitre 14: Dépenses de sécurité	22 421 000
Ouverture totale de crédits (montant net)	1 005 635 000
Chapitre 15: Transfert au Fonds de péréquation des impôts	92 162 000
Ouverture totale de crédits (montant brut)	1 097 797 000

- b) Les crédits budgétaires (montant net) ouverts au paragraphe a) ci-dessus, après déduction du montant estimatif des recettes accessoires (5 000 000 USD), seront couverts par les contributions des États Membres, pour un montant total de 1 000 635 000 USD, aux fins de la mise en œuvre du Programme de travail. Les contributions seront établies en USD et en EUR et comprendront 541 399 000 USD et 376 423 000 EUR, soit un fractionnement de 54 pour cent en USD et 46 pour cent en EUR pour les ouvertures de crédits (nettes). Les recettes accessoires sont intégralement libellées en USD.
- c) Les contributions totales dont sont redevables les États Membres pour financer l'exécution du Programme de travail approuvé s'élèveront donc à 541 399 000 USD et 376 423 000 EUR. Les contributions dont sont redevables les États Membres en 2020 et en 2021 seront réparties selon le barème adopté par la Conférence à sa quarante et unième session.
- d) Pour le calcul de la contribution effectivement due par chaque État Membre, un montant supplémentaire est exigible, par l'intermédiaire du Fonds de péréquation des impôts, pour tout État Membre qui perçoit des impôts sur les traitements, émoluments et indemnités versés par la FAO aux fonctionnaires, impôts que l'Organisation rembourse aux fonctionnaires concernés. Un montant provisionnel de 7 500 000 USD a été prévu à cette fin.

2. **Encourage** les Membres à verser des contributions volontaires pour faciliter la réalisation des objectifs stratégiques et l'exécution du Programme de travail intégré en liaison avec le cadre de résultats.

(Adoptée le ... 2019)

II. Indications données par le Conseil au sujet de la manière dont doit être lu l'alinéa iii) du paragraphe 207 du document C 2019/3 – Plan à moyen terme 2018-2021 (révisé) et le Programme de travail et budget 2020-2021

L'alinéa iii) du paragraphe 207 du Programme de travail et budget doit être lu comme suit:

207 iii) *Contribution à la pérennisation de la paix* – la priorité sera l'adoption d'une approche plus cohérente et transformatrice afin de contribuer à la pérennisation de la paix, laquelle s'appuiera notamment sur une amélioration des connaissances et des compétences opérationnelles en matière d'élaboration et de renforcement de programmes tenant compte des situations de conflit, dans les contextes de crise prolongée, de fragilité et de déplacement forcé.